

Sonia est *dépassée* !

Le délai
de l'enquête
surloyer arrive
à grands pas !

Mais il lui manque
deux documents
pour compléter
sa réponse...

Pas de panique,
Toul Habitat
vous guide
pour n'oublier aucun
élément et répondre
dans les temps !

Date butoire le 31/12/2024

Tous acteurs du vivre ensemble

L'enquête surloyer *c'est obligatoire et pour tous !*

Date butoire le 31/12/2024



En plus de remplir le questionnaire, n'oubliez pas de joindre à votre réponse la photocopie de **votre avis d'imposition ou de non-imposition 2024** (recto et verso) sur les revenus de l'année 2023 !

Et aussi, la photocopie de la **carte d'invalidité de toute personne occupant le logement, si c'est le cas.**



Votre **revenu a baissé d'au moins 10 %** par rapport à l'année précédente ?
Vous pouvez fournir **toutes pièces justificatives pour les 12 derniers mois**, telles que bulletins de salaire, attestations des ASSEDIC.

N'oubliez pas !

La réponse à l'enquête surloyer est obligatoire et pour tous !

À défaut de réponse **avant le 31 décembre 2024**, Toul Habitat sera contraint d'appliquer tous les mois jusqu'à régularisation, un supplément de loyer provisoire et **une pénalité pour frais de dossier de 25 € non remboursable.**

